

Guide de l'accompagnement A destination des acteurs culturels De l'Economie Sociale et Solidaire

Edition 2016 – Territoires de la Seine-Maritime et de l'Eure

Réalisé par :



HAUTE-NORMANDIE **ACTIVE**
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI



cress

Chambre Régionale
de l'Economie Sociale
et Solidaire de Normandie

Pourquoi ? Pour qui ?

Guide de l'accompagnement à destination des acteurs culturels

De la création à la consolidation de son activité, il n'est pas toujours simple pour les porteurs de projets culturels de se repérer dans l'écosystème de l'accompagnement qu'il entoure.

Et pourtant, le processus pour créer et développer une structure culturelle est parfois complexe, et nécessite un accompagnement à chaque étape.

Ce **guide de l'accompagnement à destination des acteurs culturels** - *constitués en collectif* - présente l'ensemble des acteurs « ressources » du secteur culturel, mais aussi acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire pouvant apporter un regard technique, accompagner, et soutenir les projets culturels.





Pourquoi ? Pour qui ?

Le lien entre Culture et Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Avec plus de deux siècles d'histoire en France, l'Economie Sociale et Solidaire rassemble aujourd'hui de multiples organisations, tant sur le champ statutaire qu'en termes de secteurs.

Elle regroupe les statuts dits historiques de l'ESS : les mutuelles, les coopératives, les associations et les fondations. Enfin, la Loi du 31 juillet 2014 ouvre le champ de l'ESS aux entreprises commerciales d'utilité sociale.

Le secteur culturel, bien que structuré autour de ses valeurs fondamentales que sont le lien social, la diversité et la liberté d'expression **rejoint de manière implicite les valeurs de l'ESS** en portant une attention particulière à l'expérimentation, la recherche de l'utilité sociale et la coopération.

Mettant en avant l'utilité sociale de leurs projets culturels, les artistes entrepreneurs se tournent vers deux statuts de l'ESS, renvoyant tous deux à la notion de collectif :

- **Le modèle associatif**
- **Le modèle SCOP ou SCIC**

Le choix d'opter pour un statut de l'ESS prouve qu'il est essentiel pour les porteurs de projets culturels, dans la création ou le développement de son activité **d'anticiper leurs modèles d'organisation comme un modèle économiquement viable, liant gestion d'une entreprise classique, mode de gouvernance démocratique et recherche de l'utilité sociale du projet.**

Liens entre Culture et ESS

Zoom sur les statuts associatif, SCOP et SCIC

La création d'une structure nécessite de se poser les bonnes questions dès le démarrage.

Choisir la forme juridique de son activité est une étape déterminante dans la création et le développement du projet à terme. Le statut juridique permettra à la structure d'acquiescer une véritable identité, et sera déterminant quant à la place donnée au collectif.

Après avoir déterminé les éléments clés de son projet, sa gouvernance, son modèle économique, en découlera la forme juridique... ***Et en aucun cas les porteurs de projets ne devront opter pour le schéma inverse !***

- **Le modèle associatif** : Selon l'article 1er de la loi 1901, l'association est « une convention par laquelle **deux ou plusieurs personnes mettent en commun**, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Au sein d'une association, deux principes essentiels s'appliquent : la **gestion désintéressée** (but non lucratif) et la **gouvernance collective**.

Attention, le principe de gouvernance démontre que le choix de la forme associative n'est adéquat uniquement si celui-ci découle du collectif en place. Collectif par ailleurs essentiel dans l'apport de compétences plurielles ... Attention donc aux associations « coquilles vides » !

- **Le modèle SCOP (Société coopérative et participative)** : Avant tout société commerciale (SARL, SA ou SAS) avec comme différence notable l'application des principes du droit coopératif. Une SCOP émane d'un collectif d'individus qui souhaitent mettre en commun leurs compétences au service du projet. La particularité d'une SCOP réside en son sociétariat : **les salariés sont associés majoritaires**, renvoyant à la notion d'une personne = une voix, où la personne prime sur le capital.
- **Le modèle SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)** : Tout comme la SCOP, il s'agit avant tout d'une société commerciale (SARL, SA ou SAS) au service d'une finalité sociale et sociétale, qui **permet d'associer plusieurs parties prenantes du projet** : salariés, bénéficiaires, collectivités territoriales, bénévoles...

Se faire accompagner dans son projet culturel

Les différentes étapes de vie d'un projet culturel

La Création :

L'accompagnement est **un facteur clé de réussite** pour la création d'un projet ESS car il permet de questionner le projet, sa mise en œuvre, les moyens...

L'accompagnement permet ainsi de **démultiplier les chances** de voir aboutir un projet géré sereinement, économiquement viable, mais surtout ancré sur son territoire. Ceci grâce à des professionnels qui apportent compétences techniques, mise en réseau et retours sur expérience.

Enfin, un projet accompagné est souvent perçu comme **un gage de sérieux** auprès des partenaires institutionnels et financiers, et permet aussi de **ne pas rester seul** lors de situations compliquées et difficiles.

La gestion des ressources humaines :

La gestion d'une organisation nécessite une certaine vigilance, notamment dès lors qu'il y a des salariés (déclarations et procédures obligatoires, gestion sociale...)

Or, en particulier dans les petites structures, les salariés ont avant tout des compétences liées à l'objet culturel de la structure. D'où l'intérêt de **s'appuyer sur des professionnels** pour aborder ces questions et garantir une qualité de vie au travail, valeur essentielle des structures de l'ESS.

Le financement :

Souvent indispensables à la création et au démarrage d'une activité, tant sur la partie investissement que fonctionnement, les financements extérieurs (aides, subventions...) sont régulièrement sollicités par les porteurs de projets culturels. Une aide par des professionnels sur la recherche du bon interlocuteur ou la structuration de la demande de financement s'avère parfois nécessaire.

Cependant, il est nécessaire d'anticiper les besoins de **son activité sur les court, moyen et long terme** et privilégier un accompagnement pour maîtriser les techniques du pilotage économique et financier.

Face à l'évolution des fonds publics, les porteurs de projet culturels vont de plus en plus tendre vers **une hybridation de leurs ressources** et faire preuve de créativité dans la recherche de nouveaux financements (mixité des revenus : publics, vente de produits et/services / mécénat ...)

Le développement / La Consolidation :

Développer son activité doit s'appuyer sur des **bases solides**. En effet, les problématiques de trésorerie ne sont pas réservées aux organisations en difficultés. Développer son chiffre d'affaires impacte aussi la trésorerie (investissements, embauches, etc.)

Se faire accompagner dans son projet culturel

Zoom sur le Dispositif Local d'Accompagnement¹

Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen, et le Mouvement associatif.

Sur le territoire de la Seine-Maritime et de l'Eure, le Dispositif Local d'Accompagnement est porté par Haute-Normandie Active.

Les cibles prioritaires du DLA **sont les associations employeuses de petite et moyenne taille**, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois qui :

- ont la volonté de consolider leur activité, de pérenniser leurs emplois ;
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel ;
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement

Suite à un diagnostic, les chargés de mission DLA proposent aux structures un accompagnement individuel ou collectif de 2 à 5 jours, effectué par un consultant expert, sur des thématiques identifiées ainsi qu'un suivi continu.

Exemple de thématiques d'intervention :

- le modèle économique de la structure
- la gouvernance associative
- la gestion des ressources humaines et la fonction employeur
- l'ancrage territorial de la structure et son lien aux collectivités (notamment en accompagnant la mesure de l'utilité sociale sur son territoire)



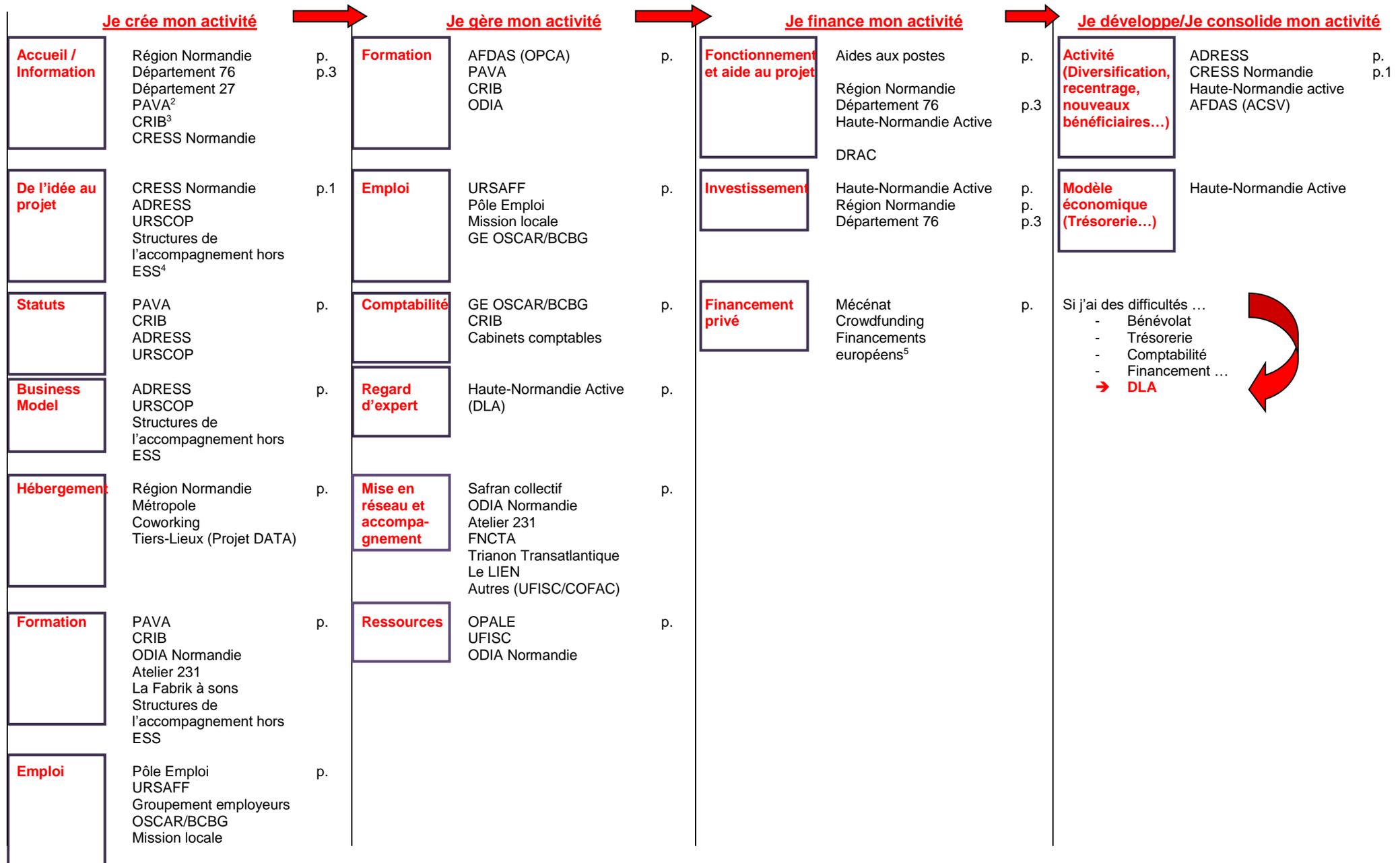
Le Dispositif local d'accompagnement



www.hautenormandieactive.org

02 32 10 65 53 - hnactive@wanadoo.fr

¹ Eléments reprise sur le site <http://www.info-dla.fr/presentation/dla/>

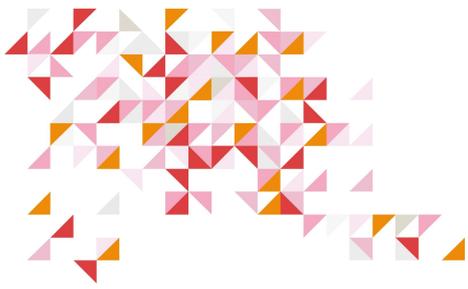


² Point d'Appui à la Vie Associative

³ Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles

⁴ http://www.seinemernormandie.cci.fr/sites/seine-mer.cci.fr/files/guide_creation_reprise_2014_2015.pdf

⁵ http://www.essnormandie.org/wp-content/uploads/2016/01/DLABN_Financements-europ%C3%A9ens-projets-culturels.pdf



Fiches acteurs

Accompagnement des acteurs culturels



Fiches acteurs

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS)

PRESENTATION	<p>La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie (CRESS) est une association représentative et transversale fédérant les acteurs de l'économie sociale et solidaire de Normandie : associations, coopératives, mutuelles, les fondations d'entreprises et entreprises commerciales à but d'utilité sociale. Elle a pour vocation de rassembler et de créer des dynamiques entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>La CRESS contribue à la promotion et la diffusion des principes de l'ESS, défend les intérêts d'activités de ses membres et contribue à l'émergence de projets, la création et le développement d'activité dans ce champ dans sa transversalité.</p>
BENEFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Porteurs de projet collectif d'ESS- Acteurs de l'ESS- Acteurs institutionnels- Grand public
SERVICES PROPOSES	<ul style="list-style-type: none">- Sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire- Observation de l'Economie Sociale et Solidaire- Cadre législatif- 1^{er} accueil, information, orientation des porteurs de projets d'ESS- DLA Régional
ECHELLE D'INTERVENTION	Région Normandie
CONTACTS	<p>CRESS Normandie Antenne de Caen – 12, rue Alfred Kastler 14000 CAEN 02.31.06.09.23</p> <p>Antenne de Rouen – 6 Place Waldeck Rousseau 76140 LE PETIT QUEVILLY 02.35.63.50.05 Elodie.quibel@cressnormandie.org</p>
PLUS D'INFORMATIONS	www.essnormandie.org

Fiches acteurs

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie
Service régional du Ministère de la culture et de la communication

PRESENTATION	<p>La direction régionale des affaires culturelles est chargée de conduire, sous l'autorité du préfet de région, la politique culturelle de l'Etat en Normandie et dans les cinq départements de la région, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.</p> <p>Elle participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques. Elle contribue à la recherche scientifique dans les domaines relevant de ses compétences et concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture en Normandie.</p> <p>La direction régionale veille à l'application de la réglementation et met en oeuvre le contrôle scientifique et technique dans les domaines mentionnés ci-dessus en liaison avec les autres services du ministère.</p> <p>Elle assure la conduite des actions de l'État dans le domaine culturel, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle peut apporter, en tant que de besoin, son appui technique.</p> <p>Elle veille enfin à la cohérence de l'action menée dans son ressort par les services à compétence nationale du ministère chargé de la culture et les établissements publics relevant de son ministère. <i>(Cf. site internet)</i></p>
BENEFICIAIRES	Les structures publiques et privées de l'art et de la culture (spectacle vivant, arts plastiques, musées, patrimoine, architecture...)
SERVICES PROPOSES	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement du porteur de projet- Subventionnement éventuel
ECHELLE D'INTERVENTION	Normandie
CONTACTS	02 31 38 39 40 (siège de la DRAC à Caen)
PLUS D'INFORMATIONS	Un site distant est implanté à Rouen

Fiches acteurs

Département de Seine-Maritime

PRESENTATION	<p>Le Département de la Seine-Maritime est la collectivité territoriale référente en matière de solidarités. A ce titre, l'accès de tous à la culture est au cœur de son action. La politique culturelle départementale vise à contribuer à l'existence d'une offre artistique de qualité et d'actions culturelles pérennes sur l'ensemble du territoire et au plus près des habitants.</p> <p>Ainsi le Département soutient un grand nombre d'acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le secteur professionnel : les lieux et les compagnies dans leur démarche de création, de diffusion et de sensibilisation, les festivals et manifestations ainsi que les projets d'action culturelle, tous concourant à l'élargissement et au croisement des publics ainsi qu'à l'aménagement culturel du territoire.- Le secteur amateur : le Département encourage la pratique artistique en amateur dans le cadre du SDEAPA – Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs – par des aides aux conservatoires et écoles de musique et aux associations de pratiques amateurs sur le territoire. <p>Les communes ou EPCI pour l'accompagnement du développement d'un projet culturel de territoire.</p>
BENEFICIAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Les associations- Les communes et EPCI- Les EPCC
SERVICES PROPOSES	<ul style="list-style-type: none">- Présentation de la politique culturelle du Département au regard de ses objectifs et priorités qui visent à placer les territoires et les publics au cœur de l'intervention de la collectivité en croisant les enjeux de la lecture publique, du patrimoine et de la création artistique.- Présentation des types d'aides et dispositifs mis en place pour atteindre ces objectifs.- Conseils (présentation des demandes de subvention, viabilité économique, communication...).- Présentation des réseaux professionnels, lieux de ressources pouvant aider à la construction de projets. <p>Expertises qui font suite à des déplacements sur les lieux où se déroulent les projets ou étapes de travail.</p>
ECHELLE D'INTERVENTION	Département de la Seine-Maritime
CONTACTS	Département de la Seine-Maritime Hôtel du Département - Quai Jean Moulin – CS 56101 – 76101 ROUEN CEDEX Direction de la Culture et du Patrimoine - Service de l'action culturelle Secrétariat : 02 35 15 69 82 – Mail : dcp.sac@seinemaritime.fr
PLUS D'INFORMATIONS	www.seinemaritime.fr Rubrique "Guide des Aides"

Fiches acteurs

Haute-Normandie Active

PRESENTATION	<p>Créée en 2002, Haute-Normandie Active agit au quotidien pour mettre la finance au service des personnes, de l'emploi et des territoires. Nous accompagnons les personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise en finançant leurs projets dans de bonnes conditions.</p> <p>Nous aidons également les associations et entreprises sociales et solidaires à se développer et à financer leurs besoins pour garantir leur pérennité.</p>
BENEFICIAIRES	<p>2 types de publics :</p> <ul style="list-style-type: none">-les créateurs et repreneurs de petites entreprises-les associations et entreprises sociales et solidaires
SERVICES PROPOSES	<p>Le DLA vise à consolider ou développer les activités et les emplois dans les structures d'utilité sociale employeuses, l'accompagnement est financé par les partenaires publics et donc gratuit pour l'association.</p> <p>L'Accompagnement est individuel ou collectif et se déroule en 4 phases : l'accueil, le diagnostic pour préciser le besoin, l'accompagnement par un consultant et le suivi.</p> <p>Les besoins sont divers : projet associatif, organisation Interne, modèle économique, ressources humaines, recherches de financements.</p> <p>HNA propose des solutions de co-financement pour les structures d'utilité sociale via des garanties et apports remboursables. La démarche se déroule en 4 étapes : l'accueil, l'expertise (aide au montage financier, analyse économique et financière du projet), financement et suivi. Les projets financés peuvent concerner des créations, consolidation ou développement d'activités et les besoins de financements couverts sont divers : investissement, trésorerie, développement.</p> <p>HNA propose également des solutions de financement pour les créateurs ou repreneurs de Très Petites Entreprises : garanties, prêts à taux 0% et subvention. La démarche se déroule en 4 étapes : accueil, expertise et accompagnement financier, décision du comité d'engagement puis mise en place et suivi pendant les premières années. Les bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi, des personnes en situation de précarité, des femmes (pour la garantie FGIF).</p>
ECHELLE D'INTERVENTION	Seine-Maritime et Eure
CONTACTS	hnactive@wanadoo.fr
PLUS D'INFORMATIONS	http://www.hautenormandieactive.org

Fiches acteurs

OPALE / Centre de ressources Culture pour le DLA

PRESENTATION	<p>Opale / CRDLA Culture soutient depuis plus de 25 ans le développement et la professionnalisation des initiatives artistiques et culturelles au travers d'actions variées : travaux d'étude et d'observation, conception et diffusion d'outils d'appui, valorisation d'expériences, organisation de rencontres et de formations, aide à la structuration de réseaux, etc.</p> <p>Depuis 2004, elle porte une mission de ressources pour le DLA, un dispositif public national de soutien à l'emploi dans l'ESS.</p>
BENEFICIAIRES	<p>Porteurs de projets artistiques et culturels (associations, autres acteurs de l'ESS), acteurs de l'accompagnement, réseaux, collectivités</p>
SERVICES PROPOSES	<p>Site ressource sur le secteur Culture et ESS : études, outils, repères, etc. Appui aux chargés de mission du DLA Formations pour les accompagnateurs Mise en réseau</p>
ECHELLE D'INTERVENTION	<p>Echelle nationale</p>
CONTACTS	<p>45 rue des cinq diamants – 75013 Paris opale@opale.asso.fr</p>
PLUS D'INFORMATIONS	<p>www.opale.asso.fr</p>

Fiches acteurs

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS OSCAR

PRESENTATION	<p>L'objet de ce groupement d'employeurs est en premier lieu la mutualisation de moyens, de savoirs et de compétences spécifiques par la mise en commun de ses biens et de ses services.</p> <p>Son objectif est de permettre à ses adhérents, y compris ceux émergents ou en situation de fragilité économique ou sociale, de bénéficier d'un accompagnement administratif adapté à leurs besoins.</p>
BENEFICIAIRES	<p>Cette activité de services ne bénéficie qu'aux seuls adhérents du Groupement d'Employeurs et ne doit en aucun cas être exercée dans un but lucratif. Le groupement d'employeurs ne compte parmi ses membres que des acteurs du secteur culturel et relève ainsi de la convention collective des entreprises du spectacle.</p>
SERVICES PROPOSES	<p>Dans un contexte économique de plus en plus réglementé, le Groupement d'Employeurs OSCAR doit contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités économiques, par le conseil et le soutien administratif apportés à ses membres, sans distinction, dans le but de les aider à répondre au mieux à leurs obligations sociales, fiscales et toutes autres obligations administratives en général.</p>
ECHELLE D'INTERVENTION	<p>France entière</p>
CONTACTS	<p>Tél : 02.78.77.08.20 – Email : guillaume.oscar@outlook.fr</p>
PLUS D'INFORMATIONS	<p>Agrément ESUS du 6 septembre 2016</p>